

GRILLE TARIFAIRE 2025

Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

Références	Types d'action	Nombre d'heure (de face à face pédagogique)	Cout € total (de la prestation)	Cout € par Stagiaire	Cout € par Stagiaire et par heure
PRAP2S	Prévention des risques liés a l'activité physique Secteurs : Sanitaire et Social.	28h00	3 000.00	300.00	10,70
PRAP IBC	Prévention des risques liés a l'activité physique : Industrie, BTP, Commerce et Bureau.	14h00	1950.00	162.20	11,60
Ergo/GP	Acquérir les bons réflexes en Gestes et Postures Prévention des lombalgies et Troubles musculo-squelettiques.	7h00	850.00	85.00	12,14
RPS	S'initier à la Prévention des risques psychosociaux (RPS)	7h00	1200.00	100.00	14,28
PrévAgre	Prévention de la violence au travail: Prévenir et gérer les situations d'agression verbale et physique au travail	7h00	950.00	95.00	13,57
EcAc	Ecoute Active : Un pas vers la gestion et la prévention des risques psychosociaux	3h30	650.00	65.00	18,57
SST initial	Devenir Sauveteur Secouriste du Travail formation initiale	14h00	1750.00	145.85	10,41
MAC SST	Maintien et Actualisation des Compétence Sauveteur Secouriste du Travail	7h00	750.00	62.50	8,92
PrevChim	Prévention du risque chimique	7h00	950.00	95.00	13,57
PF	Le permis de feu	7h00	950.00	95.00	13,57
EMSI	Equipier de Mise en Sécurité Incendie	7h00	1080.00	108.00	15,42
EPI/ESI	Equipier d'intervention incendie	3h30	650.00	65.00	18,57
Evac	Equipier d'évacuation (Guides files/Serres files)	3h30	650.00	65.00	18,57

Votre contact administratif MA FORMATION : Aurore ALIMBAU

Mail : alimbauaurore@gmail.com / Tel : 09 51 11 73 91 / GSM : 06 24 30 07 61

Votre contact pédagogique MA FORMATION : Marc Alimbau

Mail : alimbaumarc@gmail.com / Tel 06 24 30 07 61 / www.m-a-formation.fr

17 rue du cloître 91610 BALLANCOURT

Déclaration Préfectorale N° :1191058.13.91.

N° SIRET : 484 916 994 00011 / TVA Intra : FR90484916994

GRILLE TARIFAIRE 2025

Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation

Article 1 : Prestations vendues

Les actions de formation dispensées rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée porte un numéro d'identification unique, une dénomination, un titre et un contenu.

La participation aux formations dispensées par MA Formation implique de la part de l'acheteur desdites prestations (ci-après dénommé) que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

La vente des prestations de formation par MA Formation est exclusivement réservée aux entreprises. Les prestations vendues concernent la formation « intra » entreprises des personnels de tous niveaux dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation – Durée

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de MA Formation, que ce soit pour des formations « intra-entreprise », ou des offres spéciales décrites ci-après. De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions. Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable de MA Formation dûment habilité à cet effet. Le fait que MA Formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 3 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « intra entreprise » proposées par MA Formation dans son catalogue en vigueur, définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par MA Formation et le Client.

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par MA Formation, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande écrit et signé par le Client. Dès réception du bon de commande, MA Formation s'engage à traiter la commande dans les 5 jours.

Article 5 : Modification de la commande – Annulation ou report

MA Formation se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à MA Formation par le Client lui-même.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

- ✓ Annulation sans facturation 1 mois avant la date prévue,
- ✓ Facturation à 70 % à 3 semaines de la date prévue,
- ✓ Facturation à 90% à moins d'une semaine de la date prévue.
- ✓ Toute formation commencée sera due intégralement par le Client.

Article 6 : Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation. La liste des prix permettant de bénéficier de conditions préférentielles figurent au catalogue en vigueur de MA Formation et sur son site Internet ; elles peuvent être communiquées sur demande du Client.

Le prix facturé par MA Formation inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité de MA Formation (support de cours, moyens pédagogiques).

GRILLE TARIFAIRE 2025

Conditions Générales de Vente des Prestations de Formation

Article 7 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client par MA Formation de la façon suivante :
à l'issue de la formation et dès réception de la confirmation écrite et signée par le Client de la commande.
Le prix de la prestation, soumis à TVA, sera exprimé en Euro et la facture fera apparaître la TVA au taux en vigueur au moment de l'établissement de cette facture.

Article 8 : Paiement – Modalités

Le prix des prestations de formation est payable comptant à l'issue de chaque séance de formation sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité de MA Formation.

MA Formation étant un organisme de formation agréé, il est habilité à signer des conventions de formation. Les factures délivrées par MA Formation tiennent lieu de convention simplifiée, mais le Client peut, sur simple demande, obtenir une convention détaillée et/ou une attestation de présence individuelle délivrée par MA Formation

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCA, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme.

Article 9: Frais de déplacement

Sont compris en Ile de France

Hors Ile de France :

Les frais de déplacement 0,50 €/Km

Frais d'hébergement / nuitée = 85,00 €

Les autres frais annexes éventuels (location, achat de matériel...) liés à la mission et réalisés à votre demande restent à votre charge.

Article 10 : Paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Article 11: Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de MA Formation.

Le Client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels utilisés dans les stages de formation, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Article 12 : Notifications

Toutes notifications devant être effectuées dans le cadre de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente seront considérées comme réalisées si elles sont faites par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux adresses suivantes : MA Formation 17 rue du cloître 91610 Ballancourt

Article 13 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre MA Formation et le Client.

Article 14 : Compétence / contestation / loi applicable

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, MA Formation et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Nanterre sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

Signature et Cachet de la Société